

20 juillet. James Andrews Joseph McKenna de Winnipeg, nommé commissaire pour négocier un traité avec certains indiens des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan et chargé également d'entendre les réclamations des métis demeurant dans ces provinces, et de régler ces réclamations.

6 novembre. William Robert Aylesworth de Belleville, Ontario, nommé commissaire chargé de faire enquête dans les réclamations faites par certains individus au sujet des dommages qui auraient été causés à leurs propriétés par suite de la construction et de la mise en opération du canal de Trent.

13 novembre. Arnold Cloudsley Westley, écuyer, avocat de Melbourne, Victoria, Australie, nommé commissaire pour faire prêter serment, prendre et recevoir les affidavits dans l'état de Victoria, dans toutes procédures poursuivies ou qui doivent être poursuivies à la Cour suprême du Canada ou à la Cour de l'Echiquier du Canada.

22 décembre. Georges W. Stephens, L. Elie Geoffrion et C. C. Ballantyne de Montréal, nommés membres de la corporation des "Commissaires du Hâvre de Montréal" à partir du 1er janvier 1907. Georges W. Stephens nommé président de la corporation.

Ont été nommés compagnons de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges : L'honorable Adélarde Turgeon, ministre des terres et forêts, Québec ; William Lyon Mackenzie King, M. A., L. L. B., député-ministre du travail du Canada ; Samuel Edward Dawson, Lit. D. imprimeur du Roi et contrôleur de la papeterie (6 novembre).

Ont été nommés compagnons de l'Ordre du Service Impérial : George Levack Bower Fraser, K. C., commis en chef, ministère de la justice ; Louis Kossuth Jones, secrétaire, ministère des chemins de fer et des canaux ; Juchereau de Saint-Denis Le Moine, sergent d'armes du Sénat ; Joseph Pope, C. M. G., sous-secrétaire d'Etat et député enregistreur général ; Edward Davenport Sutherland, assistant auditeur général. Par décret royal daté du 29 novembre, l'Ordre du Service Impérial prend place immédiatement après l'Ordre du Service distingué, les compagnons prenant place immédiatement après ceux de l'Ordre du Service distingué ; le rang que doivent prendre les compagnons eux-mêmes est déterminé d'après la date de leurs nominations respectives.

Commissaires.
Décorations
impériales.